

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE698

présenté par

M. Reda, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Valérie Boyer, M. Hetzel, M. Abad, M. Straumann,  
M. Masson, Mme Levy, M. de Ganay, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, Mme Poletti, M. Viala,  
Mme Lacroute, M. Parigi et Mme Louwagie

-----

### ARTICLE 51

I. – À l’alinéa 12, substituer au nombre :

« 120 »

le nombre :

« 90 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 27.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d’abaisser à 90 le nombre de jours de location d’un logement via une plateforme de réservation et de location d’appartement entre particuliers.

Une réduction à 3 mois de location d’une résidence principale à des fins touristiques permettrait d’accentuer les effets recherchés par cette disposition, c’est-à-dire diminuer la tension sur le parc locatif privé dans les grandes agglomérations.